

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 décembre 2017

ORGANISATION JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024 - (N° 484)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 43

présenté par

M. Castellani, M. Acquaviva et M. Colombani

-----

**ARTICLE 4**

À l'alinéa 1, substituer au nombre :

« 500 »

le nombre :

« 250 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les villes retenues dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques 2024 constituent des zones urbaines fortement aménagées.

En proposant ce périmètre publicitaire, le Gouvernement emprunte une voie dangereuse tendant à transformer ces villes en panneaux publicitaires géants.

La recherche du profit immédiat au détriment de la protection de l'environnement ou d'un espace harmonieux représente un choix de société qui ne peut être celui des députés Pè A Corsica.